**REUNION DE RENTREE**

**Première**

La réunion de rentrée de la classe de Première aura lieu le

**MARDI 2 SEPTEMBRE 2025**

**A 09h00**

**A la MFR de Vernines**

La présence du responsable légal de l’élève est obligatoire

**STAGES**

Afin de commencer l’année plus sereinement, il est préférable que tous les stages de l’année soient trouvés à la rentrée.

* **Le stage 1** (en jaune sur le planning) doit être obligatoirement trouvé pour la rentrée.

La convention de stage peut être renvoyée (signée par les responsables légaux et la structure de stage) par mail (sophie.monteiro@mfr.asso.fr) ou par courrier à partir du 21 août 2025 afin que la MFR puisse la signer.

* **Le stage 2** (en rouge sur le planning) doit être trouvé au retour des vacances soit le 3 novembre 2025.
* **Le stage 3** (en vert sur le planning) doit être trouvé au retour des vacances d’hiver soit le 23 février 2026.

Vous trouverez un exemplaire de convention et de planning joint à ce courrier.

**PASS REGION JEUNES**

Inscrivez-vous dès maintenant en suivant le lien ci-dessous.

*https://www.auvergnerhonealpes.fr/passregion*

Commandez votre carte

N° assistance 04 86 27 98 50 du lundi au vendredi de 9h à18h

La MFR validera votre dossier fin août.

**Si vous avez déjà un "Pass'Région", conservez-le ! Il est utilisable au même titre que le "PASS'Région jeunes".**

**TRANSPORTS SCOLAIRES**

Les transports scolaires sont assurés par un transporteur privé entre Clermont-Ferrand (gare routière et Sncf) et l’arrêt Randanne. Ligne 107.

Renseignez-vous auprès du Conseil Régional avant le 19 juillet 2025 et en suivant le lien ci-joint. <https://www.auvergnerhonealpes.fr/421-puydedome.htm>

Attention : A compter du 20 juillet 2025, une majoration de 30€ par élève inscrit sera demandée à la famille !

**FOURNITURES SCOLAIRES et INTERNAT**

Une liste vous est envoyée, par mail.

Il est bien entendu que le matériel, les cahiers commencés l’année passée doivent continuer à être utilisés pour la nouvelle année à venir.

**BOURSES**

Un dossier vous sera envoyé ultérieurement, par courrier, si vous en avez fait la demande lorsque vous avez complété le dossier d’inscription.